



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille seize, le 05 juillet, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, président

Présents : Marion BERGINIAT, Virginie BERNAT, Daniel BOURDENX, BERNIER Jean-Paul, BIZIERE Dominique, CARRERE Frédéric, Guy DUCASSE, GUILLOT Nadège, Xavier FORTINON, Roselyne LACOUTURE, LEPINE Daniel, VALIORGUE Magali.

Excusés et procurations :

Mathieu ARA à Xavier FORTINON, Jean-Claude DEYRES à Roselyne LACOUTURE, Henri EMMANUELLI à Guy DUCASSE, Martine TAPIN à Magali VALIORGUE, Pascal REY à Jean-Paul BERNIER

Absents excusés :

Stéphane BRETHERS, Pierre FROUSTEY, Marie-Pierre SENLECQUE, Dominique DEGOS, Gérard PAYEN

Date de convocation : 21 juin 2016
Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 12 ; votants : 17 dont 5 pouvoirs
Pour : 17

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

Rappel de l'ordre du jour :

1. Décision modificative n°01
2. Personnel ALPI :
 - a. Création d'un poste de rédacteur de 2^{ième} classe
 - b. Renouvellement d'un poste CDD en CDI
 - c. Renouvellement contrat
3. Dossier archivage électronique : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet ministériel « AD-Essor »
4. Nouvelles participations
5. Nouveaux adhérents
6. Election de la nouvelle CAO de l'ALPI
7. Marchés publics
 - a. Lancement du dialogue compétitif sur la Gestion des Relations Citoyens (GRC)
 - b. Lancement du marché en appel d'offres ouvert portant sur la fourniture d'un logiciel de gestion des bibliothèques
8. Conventions de prestations de services pour des non-adhérents :
 - a. Gascogne Energie Services
 - b. FCPE de Dax
9. Dossier : dématérialisation des actes de l'état civil
10. Mise à jour de l'inventaire

**DÉLIBÉRATION N°01
DECISION MODIFICATIVE N°01**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la décision modificative n° 01 du budget principal 2016 (voir document joint)

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet

DECISION MODIFICATIVE 1					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP	DM1	Recettes	Pour info, prévu au BP	DM1
Chap 011 - Charges à caractère général	528 190 €	-85 000 €	Chap 013- Atténuation de charges	13 000 €	17 500 €
6042-Achat de prestations de services	243 940 €	-55 900 €	6419-Remboursement sur charges de personnel	13 000 €	17 500 €
6064 - Fournitures administratives	4 500 €	-500 €	Chap 70-Produits des services et domaines	2 060 490 €	-98 700 €
6135-Locations mobilières	41 000 €	-7 800 €	7066-Redevances des services à caractère social	16 000 €	4 200 €
6184 - Versement organismes de formation	67 700 €	-15 800 €	7068-Autres redevances et droits	2 044 490 €	-102 900 €
6232-Fêtes et cérémonies	5 000 €	-3 000 €	Chap 74 - Dotations et participations	598 000 €	6 200 €
6236-Catalogue et imprimés	12 200 €	-2 000 €	74718-Autres participations Etat	57 400 €	6 200 €
Chap 012 - Charges de personnel	1 653 000 €	35 000 €	Chap 75 - Autres produits de gestion courants	309 100 €	-6 400 €
6218-Autre personnel extérieur	98 600 €	26 000 €	7581- Redevances pour concessions	204 100 €	-6 400 €
6455 - Cotisation assurance du personnel	27 000 €	9 000 €	Chap 77- Autres produits exceptionnels	0 €	1 000 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courantes	509 521 €	-9 500 €	7788- Autres produits exceptionnels	0 €	1 000 €
6581- Redevances pour concessions	416 521 €	-9 500 €			
Chap 66 - Charges financières	5 700 €	1 000 €			
6681- Indemnité pour remboursement anticipé	1 000 €	1 000 €			
023 Virement à la section d'investissement	97 406 €	-21 900 €			
SOUS TOTAL DEPENSES DM	2 793 817 €	-80 400 €	SOUS TOTAL RECETTES DM	2 980 590 €	-80 400 €
POUR RAPPEL TOTAL BUDGET	3 278 631 €	-80 400 €	POUR RAPPEL TOTAL BUDGET	3 278 631 €	-80 400 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses	Pour info, prévu au BP +RAR	DM1	Recettes	Pour info, prévu au BP	DM1
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	496 200 €	-3 200 €	Chap 13 -Subventions d'investissement	9 000 €	8 800 €
2051 - Concessions et droits similaires	496 200 €	-3 200 €	1311 - Subv d'investissement transf. Etat	9 000 €	8 800 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	168 768 €	-9 900 €	021 Virement de la section de fonctionnement	97 406 €	-21 900 €
21838 - Autre matériel informatique	165 600 €	-9 900 €			
SOUS TOTAL DEPENSES DM	664 968 €	-13 100 €	SOUS TOTAL RECETTES DM	106 406 €	-13 100 €
POUR RAPPEL TOTAL BUDGET (RAR compris)	714 048 €	-13 100 €	POUR RAPPEL TOTAL BUDGET (RAR compris)	714 048 €	-13 100 €

**DÉLIBÉRATION N°02-01
CREATION POSTE DE REDACTEUR DE 2IEME CLASSE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De créer un poste permanent de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet. L'agent exercera des missions de journaliste et notamment de la web TV.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.

La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2016.

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°02-02
RENOUVELLEMENT D'UN POSTE CDD EN CDI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le renouvellement du contrat de l'agent affecté au pôle formation. Ce dernier sera en contrat à durée indéterminée à compter du 01 septembre 2016.

L'agent, technicien principal 2^{ème} classe à temps complet, assure les missions de formateur sur les logiciels bureautiques, métiers et les nouveaux applicatifs auprès des agents des collectivités adhérentes.

L'agent sera rémunéré en référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emplois des techniciens principal 2^{ème} classe avec le régime indemnitaire correspondant.

D'autoriser le Président à signer le contrat et tous les documents à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02-03
RENOUVELLEMENT CONTRAT**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le renouvellement d'un emploi en CAE pour une période de 12 mois à compter du 15 juillet 2016 avec un temps de travail de 35 heures.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multiplié par le nombre d'heures du travail.

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°03
DOSSIER ARCHIVAGE ELECTRONIQUE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'autoriser le Président à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention à hauteur de 15 000 euros au titre de développement du système d'archivage électronique mutualisé proposé aux collectivités adhérentes à l'ALPI (ARCHILAND).

D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°04
NOUVELLES PARTICIPATIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte des modifications à apporter pour les participations des adhérents et non adhérents.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°05
NOUVELLES ADHESIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De valider la nouvelle adhésion qui entrera en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
CCAS de Morcenx (délibération du 01/03/2016)	x	x	x	

Désignation des représentants :

CCAS de Morcenx : représentant titulaire : Monique Abadia ; représentant suppléant : Véronique CARRERE

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable des Arbouts à Grenade

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°06
ELECTION DE LA NOUVELLE CAO DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver, suite au vote intervenu, la composition de la commission d'appel d'offres permanente de l'ALPI comme suit :

- Président de la CAO : Monsieur Xavier FORTINON

Membres titulaires	Membres suppléants
• Madame SENLECQUE	• Monsieur DEYRES
• Madame VALIORGUE	• Madame BERNAT
• Madame LACOUTURE	• Monsieur BRETHERS
• Monsieur BIZIERE	• Monsieur BERNIER
• Monsieur REY	• Monsieur CARRERE

D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**DÉLIBÉRATION N°07-01
LANCEMENT DIALOGUE COMPETITIF SUR LA GESTION DES RELATIONS CITOYENS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le lancement de la procédure de dialogue compétitif ayant pour objet l'acquisition d'un outil de Gestion des Relations Citoyens (GRC)

D'approuver le programme fonctionnel et le déroulement de la procédure en phases successives.
Les offres seront jugées par la commission d'appel d'offres permanente de l'ALPI

Aucune prime ne sera versée aux candidats non retenus ayant participé aux différentes phases du dialogue et fourni une offre.

**DÉLIBÉRATION N°07-02
LANCEMENT DU MARCHÉ GESTION DES BIBLIOTHÈQUES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le lancement de la procédure en appel d'offres ouvert portant sur un logiciel de gestion des bibliothèques comportant 4 lots :

- Lot 1 : Fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour les bibliothèques du réseau
- Lot 2 : Fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) pour la bibliothèque Départementale des Landes
- Lot 3 : Création d'un portail des bibliothèques en réseau
- Lot 4 : Gestion des postes multi média

D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N°08
CONVENTION DE PRESTATIONS SERVICE NON ADHRENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver :

- la convention de services signée avec la Ligue Côte Basque Béarn Landes de Tennis : accès à la plate-forme des marchés publics pour un montant de 90 euros par an,
- la convention de services signée avec Gascogne Energie Services :
 - accès à la plate-forme ACTES pour un montant de 250 euros la première année et 180 euros les années suivantes
 - Maintenance/assistance du matériel informatique : 400 euros

D'autoriser le président à signer les conventions ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°09-01
DOSSIER : DEMATERIALISATION DES ACTES DE L'ETAT CIVIL
SIGNATURE DE COMEDec**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la convention entre le Ministère de la justice, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et l'ALPI relative au déploiement de la solution COMEDec

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°09-02
DOSSIER : DEMATERIALISATION DES ACTES DE L'ETAT CIVIL
GROUPEMENT DE COMMANDE NUMERISATION DES ACTES DE L'ETAT CIVIL

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'adhérer à la convention de groupement de commandes constituée pour l'acquisition d'une prestation pour la numérisation de registres d'Etat-Civil.

D'approuver la désignation du SICTIAM comme coordonnateur dudit groupement de commandes.

D'autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes constituée pour la numérisation des registres d'Etat-Civil.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

DÉLIBÉRATION N°10
MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DE L'ALPI

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte de la mise à jour de l'inventaire des matériels informatiques, logiciels et immobilisations de l'ALPI.

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

Séance levée à 19 heures

Le président de l'ALPI
Xavier FORTINON

